

Le 26 mai 2011

Dossier suivi par André Blanchard

Objet : Sujets des épreuves de BEP

Monsieur Pierre DENIS
UCEM
38 avenue Gabriel Péri
BP 90303
44100 NANTES Cedex 4

Monsieur,

Par cette présente, les enseignants de français et d'histoire-géographie tiennent à vous signifier leur fort mécontentement à la lecture des épreuves de BEP sur lesquelles nos élèves ont dû composer le jeudi 12 mai 2011.

En effet, concernant l'épreuve de français, celle-ci ne répond en rien aux exigences du programme de 2de et de 1^{er} Bac Pro. Nous vous rappelons que cette épreuve doit s'appuyer sur le BOEN n°31 du 27 août 2009 et doit contrôler les compétences citées dans le programme, notamment « *Devenir un lecteur compétent et critique* » et « *confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle* ».

Le sujet proposé ne répond hélas en rien à ces objectifs et ressemble davantage à un sujet de CAP.

A quoi bon appliquer un programme précis, clair et ambitieux construit par l'Education Nationale si c'est pour, ensuite, tromper les élèves - et leurs enseignants - en sortant un sujet qui ne tient pas compte du programme d'études abordé dans les classes de seconde et première professionnelle et du travail effectué par nos élèves pour atteindre le niveau exigé.

Vous n'ignorez pas que nous avons préparé nos élèves en suivant scrupuleusement le BO de l'EN comme il nous l'a été demandé en enseignement général. Nous nous sommes donc inspirés des sujets-types élaborés par des groupes de travail menés par les Inspecteurs de l'EN, puisqu'il n'existe aucun inspecteur pédagogique dans ces disciplines dans l'enseignement maritime. Nous vous en joignons des exemplaires et les réflexions de ces groupes de travail* que vous voudrez bien consulter et transmettre à qui de droit.

Nous nous interrogeons également sur le sujet de l'épreuve d'histoire-géographie. Celui-ci se limite à des questions s'appuyant sur trop peu de documents. Surtout, il ne nécessite pas de la part des élèves des réponses développées. Hors le BOEN précise que l'épreuve doit permettre d'« *apprécier le niveau des connaissances et capacités acquises des candidats* ». Il aurait donc été nécessaire de diversifier les exercices proposés en ajoutant davantage de documents variés. Nous vous en joignons des exemplaires, eux aussi élaborés par les groupes de travail de l'EN*.

Nous craignons hélas que l'enseignement du français et de l'histoire-géographie ne soit décrédibilisé dans cette affaire et qu'elle concoure à la dévalorisation du diplôme délivré. En tant qu'enseignants, nous nous posons la question du bien-fondé de corriger ce type de sujet dans lequel ni les élèves, ni les professeurs ne peuvent se retrouver.

Nous attendons que vous donniez une suite à cette affaire en apportant tous les éléments d'information et d'explication nécessaires.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Pour le SNETAP-FSU
André Blanchard

Copies pour information :

Mr Antin, IGEM (Inspection Générale de l'Enseignement Maritime - TOUR Voltaire – 92055 PARIS LA DEFENSE Cedex)

Mr Paolantoni, Directeur de la Direction des Affaires Maritimes (DAM - La Grande Arche – Arche Sud – 92055 La Défense)

Mr Becquarn, Sous-directeur des Affaires Maritimes et des Gens de Mer (DAM - La Grande Arche – Arche Sud – 92055 La Défense)

Mme Rolland-Deloffre, chef du bureau GM2 (DAM - La Grande Arche – Arche Sud – 92055 La Défense)

Une copie pour information sera également envoyée à l'Inspection Générale de l'Enseignement Agricole et à l'Inspection Générale de l'Education Nationale.

* Ces documents vous seront envoyés sous pli séparé.